



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DE LA VILLE DE CAROMB N°2024-CA-25/03-02

L'an deux mille Vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 16 heures 30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) de la Commune de Caromb, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Valérie MICHELIER.

Date de convocation : 20 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres convoqués : 11

Etaient présents : (5) Membres issus du Conseil Municipal : Valérie MICHELIER (Présidente), Monique MONTAGARD (vice-présidente), Elisabeth BELLENGER, Magali AUGIER, François ENDERLIN

Membres et personnalités extérieures désignées par Mme le Maire (2) : Marie-Andrée CARRASCO, Muriel RIPERT

Absentes ayant donné procuration (2) : Jade NAVARRO (procuration à Monique MONTAGARD), Anne-Laure MARI (procuration à François ENDERLIN)

Absente excusée : Magali BONNAVENTURE

Absent : Maxime ALLEGRE

Secrétaire de séance : François ENDERLIN

Assistaient également à la réunion : Monsieur METZGER Olivier (Premier Adjoint au Maire), Madame Stéphanie BRIQUET (Gestionnaire CCAS), Christel QUELEN (Responsable du service à la population), André MORALES (Responsable des services financiers)

Budget du CCAS- Approbation du Compte Administratif 2023

Madame Monique MONTAGARD, rapporteur, expose à l'assemblée :

Considérant la nécessité d'arrêter les comptes du CCAS pour l'exercice 2023 ;

Considérant que Madame La Présidente, Valérie MICHELIER, s'est retirée lors du débat et du vote du compte administratif 2023,

Le conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,
DECIDE

D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

BUDGET CCAS 2023	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
Recettes de l'exercice	77 176,14 €	0 €	
Dépenses de l'exercice	75 473,49 €	0€	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 1 702,65 €		
Solde d'investissement de l'exercice		0 €	
Résultat de fonctionnement reporté (année 2022)	+ 27 467,88 €		
Solde d'investissement reporté (année 2022)		+ 600 €	
Résultat de fonctionnement de clôture (année 2023)	+ 29 170,53 €		
résultat d'investissement de clôture (année 2023)		+ 600 €	

D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

A CAROMB, transmise le 28/03/2024

Le Secrétaire de Séance,

Enderlin
François ENDERLIN



La Présidente,

Valérie Michélier
Valérie MICHELIER

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 19/03/2024

Présenté par La Vice-Présidente, (1),

A mairie de caromb, le 25/03/2024

Délibéré par l'assemblée les membres du Conseil d'Administration (2), réunie en session ordinaire

A salle du Conseil, le 25/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante les membres du Conseil d'Administration (2),(3),

Certifié exécutoire par La Vice-Présidente, (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/03/2024, et de la publication le 28/03/2024

A CAROMB, le 25/03/24

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif

(Handwritten signatures in blue ink)

